



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation à la réunion de la Commission
des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de
la Francophonie (APF)
Section canadienne de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie (APF)
Balaclava, Île Maurice
14 au 16 mars 2013**

RAPPORT

La délégation parlementaire de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui a participé à la réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF tenue à Balacava (Maurice), du 14 au 16 mars 2013, a l'honneur de présenter son rapport.

Composée de l'honorable **Pierre De Bané**, sénateur et président de la Commission des affaires parlementaires, ainsi que de monsieur **Robert Aubin**, député, la délégation était accompagnée de monsieur François Michaud, secrétaire administratif de la Section.

Les sections suivantes étaient représentées : Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Jura, Maroc, Maurice, Niger, Québec, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad.

L'honorable sénateur **Pierre De Bané**, président de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, ouvre les travaux de la Commission en remerciant vivement la Section mauricienne et toute l'équipe mauricienne qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin d'assurer le succès de cette réunion.

Les membres de la commission s'étant présentés, la Commission adopte à l'unanimité l'ordre du jour ainsi que le compte rendu de la dernière réunion de la Commission, à Bruxelles en juillet 2012.

Le sénateur **De Bané** présente ensuite la communication du président et offre aux membres de la Commission un aperçu vivant et exhaustif de la Francophonie.

Le financement des partis politiques

Madame **Carole Poirier**, députée (Québec), et monsieur **Gérard Bila Segda**, député (Burkina Faso), présentent leur projet de rapport sur le financement des partis politiques, rapport donnant suite à celui sur « le nomadisme politique ». Ce rapport trace le portrait de la situation au sein de neuf pays ou États, soit le Canada (fédéral), la Fédération Wallonie-Bruxelles, la France, la Grèce, la Moldavie, Monaco le Québec, la Roumanie et la Vallée d'Aoste.

Monsieur **Robert Aubin**, député, félicite les rapporteurs et demande s'il y a eu une réflexion sur la multiplicité des partis vs le bipartisme, entre autres pour constater si le financement répond ou non à cette réalité?

État civil et démocratie

Madame **Michèle André**, sénatrice (France), présente son rapport sur l'état civil et la démocratie. Le postulat de ce rapport est que si la naissance n'est pas enregistrée, l'individu ne peut exister.

La coopération décentralisée dans l'espace francophone

Madame **Martine Bondo**, sénatrice (Gabon), et monsieur **Martin Nyonyo Balikwisha**, sénateur (République démocratique du Congo), présentent leur rapport, qui traite de ce

nouveau type de relations internationales. Le sénateur **Nyonyo** parle entre autres de dons faits par les pompiers de Vancouver.

La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires

Madame **Michèle André**, sénatrice (France), présente le rapport final du recueil des procédures et pratiques parlementaires, recueil qui sera officiellement présenté lors de la session annuelle d'Abidjan en juillet 2013.

Audition de monsieur Jean Claude Gervais Raoul de L'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'Océan indien

Monsieur **Jean Claude Gervais Raoul de L'Estrac**, secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (COI), présente sa commission qui regroupe Maurice, Madagascar, les Seychelles, les Comores et la France (Réunion). Y vivent 20 millions de personnes dans un territoire comptant cinq millions de kilomètres carrés d'océan. L'Union européenne, qui possède des programmes de développement pour les organisations régionales qui s'occupe de coopération économique, finance 70% du COI.

Monsieur **Robert Aubin**, député, pose une question concernant le rehaussement des niveaux de la mer suite au réchauffement climatique et son impact sur la région.

Communication de l'honorable Pierre de Bané (Canada), président, sur le suivi du mémoire tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'APF

Le sénateur **De Bané** parle de cette initiative de la Section canadienne et en rappelle les grandes lignes ainsi que son historique au sein de la Commission et au Bureau de l'APF.

La Commission, à l'unanimité, demande l'inscription de ce point au Bureau d'Abidjan en juillet avec diffusion préalable aux sections du mémoire et du rapport de monsieur Richard Flageole.

Les séminaires parlementaires et les stages de formation

Monsieur **Louis Vlavonou**, député (Bénin), présente le rapport de suivi. Il fait court historique des séminaires parlementaires et parle des séminaires de 2012. Ce rapport souligne l'importance que revêt la coopération interparlementaire en tant qu'approche spécifique permettant de contribuer à l'approfondissement de l'État de droit et au bon fonctionnement des institutions démocratiques par l'amélioration du travail parlementaire.

Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)

Monsieur **Michel Mweza** présente le Forum parlementaire de la SADC, un forum qui regroupe 14 parlements (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Swaziland, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) et plus de 3000 parlementaires.

L'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF)

Madame **Michèle André**, sénatrice (France) et vice-présidente de la Commission, préside cette portion de la réunion.

L'honorable **Pierre De Bané**, sénateur (Canada), assis à la place du Canada, parle de cette initiative présentée pour la première fois au Bureau de Paris en février 2013. Il fait part de son point de vue sur ce projet entrepris depuis un certain temps, sans consultation avec la Commission, portant responsable de la coopération interparlementaire d'après les statuts de l'APF.

La Commission adopte à l'unanimité de vives réserves de forme sur la mise en place de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF).

Audition de M. Issa Asgarraly, cofondateur de la Fondation pour l'interculturel et la paix

Monsieur **Issa Asgarraly**, cofondateur avec monsieur Jean-Marie Gustave Le Clézio, prix Nobel de littérature, parle de la Fondation pour l'interculturel et la paix, dont l'objectif est de promouvoir la connaissance des cultures du monde et ainsi de la paix mondiale.

Le programme Noria

L'honorable **Pierre De Bané** présente le programme et son court historique.

Madame **Mireille Eza**, directrice du programme Noria (Secrétariat général de l'APF), présente le rapport des activités du programme.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) et les parlements nationaux des jeunes (PNJ)

La sénatrice **Martine Bondo** (Gabon) présente un rapport sur le Parlement francophone des jeunes.

Les missions d'observation des élections

Monsieur **Jean-Claude Maene** (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles) présente un rapport sur les missions d'observation des élections, le mode de fonctionnement au sein de l'OIF. Il informe la commission qu'il y a eu une mission en 2012, mais aucun rapport n'a été fourni, il n'est donc pas en mesure d'en parler.

Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion de la Commission aura lieu en juillet 2013 dans le cadre des travaux de la XXXII^e Session de l'APF à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Questions diverses

L'honorable **Pierre De Bané** informe les membres de la Commission que la Section canadienne a choisis, monsieur **Robert Aubin** à titre de successeur à la présidence de la Commission.

Madame **Michèle André** rend hommage au sénateur **De Bané** et une motion exceptionnelle de remerciement à son endroit est adoptée à l'unanimité.

Pour de plus amples renseignements sur cette réunion, prière de consulter : <http://www.apf.francophonie.org/spip.php?article443>.

Grâce à sa participation à cette réunion de Commission, la Section canadienne a atteint ses objectifs, soit de s'acquitter de ses obligations internationales, de présenter des rapports ayant favorisé l'échange d'informations, d'entretenir des liens internationaux et de défendre ses intérêts.

Respectueusement soumis,

L'honorable Pierre De Bané, sénateur
Membre de la Section canadienne de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
ACTIVITÉ	Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
DESTINATION	Balaclava, Île Maurice
DATES	14 au 16 mars 2013
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Pierre De Bané
CHAMBRE DES COMMUNES	Robert Aubin
PERSONNEL	François Michaud
TRANSPORT	26 105,22 \$
HÉBERGEMENT	2 609,93 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 909,71 \$
CADEAUX OFFICIELS	153,74 \$
DIVERS	266,40 \$
TOTAL	31 045,00 \$

ANNEXE A

Nous sommes tous extrêmement sensibles à la tragédie qui a secoué la Côte d'Ivoire durant plusieurs années. C'est pourquoi nous nous réjouissons que plusieurs parlements et organisations internationales veuillent travailler ensemble pour consolider le Parlement ivoirien et exprimer notre forte solidarité francophone.

1. Nous devons applaudir cette initiative de plusieurs parlements de travailler ensemble pour aider le parlement d'un pays en sortie de crise.
2. Nous devons nous aussi à l'APF mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire tous nos programmes de coopération.

Je voudrais maintenant vous expliquer pourquoi l'APF ne devrait pas parrainer ou apposer le nom de notre Assemblée parlementaire, l'APF, à des programmes de coopération qui ne sont pas sous l'autorité de l'APF -- comme tous les programmes de coopération que nous étudions dans notre commission.

Lors de la réunion du Bureau de direction de l'APF à Paris le mois dernier,

- Ce projet nous a été présenté pour la première fois.
- Aucun des membres réguliers de l'APF n'en avait entendu parler auparavant, y compris le président de notre commission qui s'adresse à vous.
- Surpris par cette annonce dont je venais de prendre connaissance, je voudrais aujourd'hui vous faire part des conclusions de mon étude de ce projet.

Je commence par quelques extraits d'un document signé par M. Lala, secrétaire administratif de l'APF au sujet de cette initiative qu'il m'a prié de vous présenter et qui vous a été distribué:

CITATIONS

1. *« Il me paraît important de préciser que l'initiative multilatérale de coopération n'est pas un programme de coopération parlementaire de l'APF.*
2. *L'une des règles de base est la stricte égalité entre les différents participants et le respect de l'autonomie de chacun des partenaires.*
3. *Ce programme a été lancé à **l'automne 2012** grâce à l'impulsion de plusieurs parlements.*
4. *Les parlements sont libres de s'associer au projet qu'ils veulent.*

5. *En s'associant à l'IMCIF les parlements demeurent souverains du choix des actions auxquelles ils s'associent de même que des budgets et du personnel qu'ils veulent y consacrer.*
6. *L'APF (partenaire) n'a aucun droit de regard sur les actions, les budgets et le personnel fournis par les parlements membres.*
7. *Le secrétariat général de l'APF joue un rôle de facilitateur et coordonne les actions entreprises par les différents parlements.*
8. *Le secrétariat de l'APF a pour mission de*
 - a. *Centraliser les demandes de coopération*
 - b. *Consolider les relations avec les parlements*
 - c. *Coordonner les interventions*
 - d. *Faciliter le suivi des actions engagées.*
9. *L'APF ne se prononce pas sur la nature et le montant des contributions fournies par les parlements dans le cadre de ce programme.*
10. *Chaque participant conserve son identité et sa visibilité. » (Fin des citations)*

Je suis d'avis que l'adoption de ce projet aura des conséquences malheureuses sur le caractère multilatéral de l'APF pour plusieurs raisons :

1- Problèmes de procédure :

- a. L'IMCIF est en préparation depuis des mois en secret.
- b. Lors des réunions de notre Commission et de celle du Bureau en juillet dernier à Bruxelles, pas un mot n'a filtré au sujet de ce programme.
- c. Lors du lancement « à l'automne 2012 » par les parlements mentionnés dans le document qui est dans vos mains, on a pris grand soin de le cacher au Bureau de notre Commission.
- d. Nous n'avons jamais été informés de l'identité de l'institution qui l'a « impulsé » ni depuis quand on y travaille : septembre 2012, septembre 2011?...
- e. Il n'a été présenté aux membres du Bureau qu'en février 2013 à Paris.

- f. J'ai l'honneur de présider la Commission des affaires parlementaires depuis 20 ans. Il s'agit ici du déni le plus grave et le plus avéré de la mission de notre Commission.

2- Problème de fond

- a. Le projet de certains parlements de s'associer pour venir en aide à un parlement est évidemment aussi souhaitable que noble.
- b. En revanche que l'APF soit, un « partenaire » qui n'a aucun droit de regard sur ce que ces parlements décident de faire n'apporte aucune valeur ajoutée.
- c. Chacun des parlements qui veulent coordonner leurs programmes de coopération peuvent chacun désigner un fonctionnaire de leur parlement chargé de la coordination avec ses vis-à-vis. On ne travaille plus de la même façon depuis qu'il est possible d'envoyer des courriels à 15 personnes en même temps.
- d. Les effectifs du secrétariat de l'APF sont très modestes eu égard au nombre de parlements membres de l'APF au point que la France en premier, et d'autres sections détachent du personnel pour travailler sous l'autorité du secrétaire général. CES FONCTIONNAIRES EN DÉTACHEMENT DE LEUR PARLEMENT NE SONT PAS DES MANDATAIRES DES PROJETS DE LEURS PARLEMENTS MAIS SONT AU SERVICE DE TOUS LES PARLEMENTS DE L'APF.
- e. Les seuls programmes que l'APF va offrir dans l'IMCIF sont des programmes déjà existants qui relèvent de la Commission (Séminaires parlementaires, stages de fonctionnaires, NORIA...).
- f. Certains des pays membres de l'APF ont des budgets importants dédiés à la Coopération internationale. Une partie importante de ces budgets est dépensée à travers des organisations internationales (*Banque mondiale, Union européenne, Banque africaine de développement, etc.*). À l'opposé de l'IMCIF, les pays qui font ces contributions ne « conservent pas leur identité et leur visibilité ».
- g. L'accroc le plus grave en adoptant le modèle adopté par le Bureau dans des conditions infirmes est de détruire inéluctablement le socle sur lequel on a construit l'APF : toutes les sections sont égales. Si ce projet est adopté tel quel, nous aurons 2 classes de membres, en Première et en Éco : les sections VIP « partenaires » de l'APF – et les autres.

Vu ce qui précède, la Commission des affaires parlementaires lors de sa réunion à Maurice, les 14 et 15 mars 2013, demande au Bureau de l'APF :

- 1- de prendre acte des réserves de la Commission des affaires parlementaires concernant le « partenariat » de l'APF avec en pratique un petit nombre de parlements membres de l'APF.
- 2- d'affecter prioritairement ses programmes de coopération au bénéfice des parlements de pays en sortie de crise
- 3- d'encourager ses parlements membres à mener des actions de coopération bilatérales concertées au bénéfice de ces pays en sortie de crise.

Pierre De Bané, sénateur

Président de la Commission des affaires parlementaires de l'APF